



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 30 octobre 2023

Présidence de M. Guy Wolfensberger

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le président, 71 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés :

Mme Nicole Badoux, M. François Bonjour, M. Olivier Buche, M. André Christinat, M. Philippe Doffey, M. Laurent Fouvy, Mme Claudie Leconte, M. Jean-Samuel Leuba, Mme Nicole Mottier, M. Ludovic Paschoud, M. Marco Ribeiro, Mme Marie-Claude Rossi, M. Rémy Sulzer.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Assermentation d'un conseiller communal

Le président procède à l'assermentation de **Mme Catherine Desaulles**, qui remplace **M. Fletcher Lloyd**, démissionnaire du Conseil.

Il fait lecture de la promesse que **Mme Catherine Desaulles** solennise à l'appel de son nom.

Mme Desaulles se présente brièvement.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023

Le président informe que **M. Vincent Arlettaz** a relevé quelques coquilles qui seront corrigées.

M. Axel Kuonen souhaite que la partie de son intervention relative au tourner à gauche sur la route du Landar soit ajoutée au procès-verbal.

M. Raymond Sudan relève qu'en page 4, il aurait souhaité que soit mentionné qu'il avait eu quelques entretiens avec **M. le Municipal Patrick Sutter** et que ce dernier avait été correct en disant qu'il ne connaissait rien à la navigation. Il ajoute regretter qu'au fil de séances, ces procès-verbaux deviennent de plus en plus schématisés et que l'on y retrouve plus l'ambiance de la séance.

Le président informe que l'enregistrement sera réécouté afin de clarifier l'intervention de M. Raymond Sudan à la page 4. Par ailleurs, il remercie les personnes qui pensent qu'il manque des éléments sur le procès-verbal de le signaler bien qu'il n'ait pas le sentiment que cela soit le cas.

Le président procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité moins 1 voix contre.

3. Communications du Bureau du Conseil communal

Correspondances

Le 5 octobre, le président a reçu un courrier de Madame Rose-Marie Notz l'informant que Monsieur Kilian Duggan lui succède en tant que chef du groupe Les Vert.e.s et Indépendants.

Le 24 octobre, il a reçu un courrier de Madame Julie Gabriel Clerc l'informant de son récent mariage et, de ce fait, de son changement de nom et de coordonnées.

Ce jour, il a reçu un courrier du président du Club Nautique de Lutry dont il fait lecture. Ce courrier souligne la problématique de la taille des places de port et notamment l'impératif de pouvoir accueillir à Lutry des embarcations phares du Léman. Ces éléments étant de compétence municipale, le Conseil n'est pas amené à le traiter plus en détails à ce stade.

Le président tient les courriers à disposition des Conseillères et Conseillers.

Votations et élections

Les élections au parlement fédéral se sont tenues le dimanche 22 et le président remercie les Conseillères et Conseillers qui ont œuvré dans le cadre de ce dépouillement, assistés par 6 jeunes de la commune qui ont apprécié cette expérience concrète de civisme. Il adresse un remerciement particulier à M. Olivier Rodieux qui a piloté le dépouillement du Conseil national.

Les résultats détaillés se trouvent sur [le site du canton](#) et il a le plaisir d'informer le Conseil que la participation des électeurs Lutriens a largement dépassé celle du Canton et de la Suisse, avec 49.27% pour le Conseil national et 51.93% pour le Conseil des États.

Il informe que le 2eme tour du Conseil des États se tiendra le dimanche 12 novembre ; le dépouillement sera assuré par le Bureau du Conseil.

Représentations

Le 25 septembre, le président a assisté à la cérémonie d'ouverture de la Fête des Vendanges. Il en profite pour remercier et féliciter toutes les personnes actives au sein de l'association de la Fête des Vendanges, le comité d'organisation ainsi que les bénévoles nombreux dans la salle ce soir.

Les 14 septembre et 5 octobre, la première vice-présidente, Madame Charlotte Mathis a officié comme membre du jury dans le cadre des [Lavaux d'Or](#), des distinctions visant à mettre en avant des projets établis en Lavaux et évalués par un jury composé de représentants des communes et sociétés de développement locales. Les Lavaux d'or seront décernés lors de la soirée de gala du 3 novembre prochain à Puidoux lors d'une soirée publique.

Le président rappelle que les Conseillères et Conseillers qui ne souhaitent pas recevoir les fascicules papier des budgets, comptes et rapport de Gestion peuvent en faire annonce auprès de la secrétaire.

4. Dépôt d'éventuels postulats, motions et/ou projets de règlements

Mme Valérie Dormenval dépose un postulat intitulé « Pour de très nombreuses nouvelles plantations de grands arbres dans la zone urbaine ».

M. Kilian Duggan dépose une motion intitulée « Pour un développement ambitieux de l'accueil de jour des enfants dans notre commune ».

5. Préavis n° 1316 / 2023 - Adhésion de la Commune de Lutry à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Le président annonce que Mme Cindy Felley lui a fait part de sa récusation du fait de son poste de Secrétaire générale de la Direction de la sécurité et de l'économie à Lausanne, l'institution qui chapeaute l'association à laquelle le préavis préconise l'adhésion.

Il rappelle que ce préavis concernant l'adhésion à une institution intercommunale, le règlement, à son article 74, demande que la commission des affaires régionales et intercommunales rende rapport. Par ailleurs, l'article 22, alinéa 16 du règlement, demande que la Commission des finances préavise sur les propositions élaborées à cet effet. Les deux commissions sont ainsi amenées à présenter leur rapport, à l'issue desquels la discussion sera ouverte.

Mme Monique Weber, présidente de la Commission des affaires régionales et intercommunales chargée d'étudier ce préavis, présente son rapport : [Rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales](#)

M. Ludovic Paschoud, président de la Commission des finances étant excusé, **M. Vincent Arlettaz**, membre de la commission, présente son rapport : [Rapport de la Commission des finances](#)

Le président ouvre la discussion.

M. Denis Aguet, est surpris par le montant de CHF 5'000.- estimé pour le coût des prestations de l'APOL. En effet, un tel montant alloué à la surveillance de trois taxis lui semble élevé.

Mme Monique Weber explique que, dès lors que la commune de Lutry fera partie de l'association, n'importe quel taxi pourra stationner sur ces places. Cela nécessite un contrôle accru par rapport à celui qui était fait jusque-là.

M. Patrick Sutter confirme qu'il s'agira de contrôler tous les taxis qui stationneront sur ces places, et qu'il ne s'agit pas uniquement de contrôles de stationnement, mais aussi de procéder à d'éventuels contrôles inopinés afin de vérifier s'ils respectent les différentes règles qui leur sont imposées. Il ajoute que le coût de CHF 5000.- réparti sur douze mois ne lui semble pas du tout élevé.

M. Raymond Sudan, faisant référence à la page 7, fin du 2^{ème} paragraphe du préavis, souhaite savoir quel est le nombre de places de stationnement qu'il faut créer et qui en assumera le coût.

M. Patrick Sutter répond que le nombre de places de stationnement et leur emplacement est de la compétence de la Municipalité. Il ajoute que, pour ce qui est des coûts, le marquage au sol est à la charge de la commune tandis que le marquage en hauteur, tel que les panneaux de signalisation, est à celle de l'association.

M. Kilian Duggan annonce que le groupe des Verts soutiendra à l'unanimité ce préavis et relève que, du fait de l'entrée de la commune au sein de cette association, les taxis qui se déplaceront sur le territoire communal devront, dès 2025, être neutres en émissions de CO2. Un point ne ressortait pas du rapport de la commission des finances, concernant les concessions actuellement encaissées par la commune. S'il a bien compris, il s'agirait d'une perte financière supplémentaire dès l'année prochaine puisque la commune ne les encaisserait plus. Il souhaite savoir quel est le montant actuel des concessions encaissées par la commune.

M. Patrick Sutter répond qu'il ne s'agit pas d'une perte pour la commune, car celle-ci n'est plus en droit de délivrer des concessions. En effet, pour cela il faut avoir un règlement, ce qui n'est pas le cas. Il ajoute que le montant qui sera payé par les taxis, et qui correspond, à peu de chose près à ce qui a été encaissé par la commune de Lutry, sera encaissé par l'association. Pour Lutry, cela représente une somme de trois fois CHF 800.- soit CHF 2'400.-. Cela permet aux artisans taxis de Lutry de continuer à travailler en adhérant à cette association, d'utiliser eux aussi toutes les stations de taxis qui se trouvent dans l'agglomération lausannoise, de continuer d'utiliser les couloirs de

bus et de garder l'enseigne taxi. Il y a donc des avantages pour les citoyens, mais également pour les artisans taxis qui pourront poursuivre leur activité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le président procède au vote.

Le Conseil communal de Lutry

Vu le préavis municipal n° 1316 / 2023 ;

Où le rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales ;

Où le rapport de la Commission des finances ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- 1. D'accepter l'adhésion de la commune de Lutry à l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis dès le 1^{er} janvier 2024 ;*
- 2. De charger la Municipalité de procéder à toutes opérations nécessaires en vue de l'adhésion à dite association.*

Le préavis est adopté à l'unanimité.

6. Préavis n° 1315/2023 – Arrêté d'imposition 2024-2025

M. Ludovic Paschoud, président de la Commission des finances étant excusé, **M. Vincent Arlettaz**, membre de la commission, présente son rapport :
[Rapport de la Commission des finances](#)

Le président ouvre la discussion.

M. Françoise Salamé Guex souhaite savoir quelles sont les perspectives envisagées par la commune à moyen terme en ce qui concerne l'autofinancement et les moyens d'éviter une augmentation de l'imposition.

M. Etienne Blanc répond qu'il est difficile de se projeter, car plusieurs projets coûteux vont devoir être financés ces prochaines années et que, si la capacité d'autofinancement n'est plus suffisante, la Municipalité fera une proposition de hausse du taux d'imposition.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le président procède au vote.

Le Conseil communal de Lutry

Vu le préavis municipal n° 1315 / 2023 ;

Vu le préavis de la Municipalité

Où le rapport de la Commission des finances ;

Décide

- 1. Décide d'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025 tel que présenté par la Municipalité et reproduit dans le présent préavis.*

Le préavis est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

7. Réponses municipales à des postulats, motions, interpellations.

La Municipalité a transmis réponse au postulat de M. Charles Chevalley : [Réponse municipale](#)

M. Charles Chevalley remercie la Municipalité pour celle-ci et ses propositions qui vont dans le bon sens. Il a été agréablement surpris par ses conclusions. Il ajoute que le plus important pour lui est le résultat et non la rhétorique. Il est donc « déçu en bien » et remercie à nouveau la Municipalité pour son engagement.

Le président ouvre la discussion.

M. Loris Buret remercie la Municipalité pour cette réponse dans laquelle est mentionnée l'amélioration de l'offre de transports publics, notamment le prolongement de la ligne 47 jusqu'à Pra-Grana. Il souligne que ce projet, lancé lors de la précédente législature, concerne l'axe Ouest-Est et que le besoin Nord-Sud reste toujours présent. Cela dit, son groupe est heureux de constater cette nouvelle offre et va accepter la proposition de la Municipalité. Il encourage celle-ci à poursuivre ses efforts pour améliorer l'offre de transports publics sur la commune de Lutry, conformément à son programme de législature.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le président procède au vote.

La réponse est acceptée à l'unanimité.

8. Discussion et votation sur les motions, postulats et/ou projet de règlements déposés

Le président rappelle en préambule qu'il s'agit de discuter de l'opportunité de renvoyer l'objet à la Municipalité pour étude et rapport et non du fond du sujet.

M. Jean-Philippe Barbey signale qu'il semble que les chefs de groupe aient reçu le postulat de Mme Valérie Dormenval ainsi que la motion de M. Kilian Duggan il y a quelques jours seulement et cela après leurs séances de groupe respectives. De ce fait, son groupe, comme d'autres, n'a pas eu le temps d'examiner ces objets. Il invite les chefs de groupe et les membres du Conseil à déposer leurs textes dans un délai raisonnable et au minimum avant les séances de groupe de chaque parti, afin de permettre d'en débattre dans la sérénité. Il invite donc les membres du Conseil à reporter ces deux objets à la prochaine séance d'autant plus que ceux-ci ne représentent aucune urgence.

Le président rappelle qu'à ce stade il s'agit de présenter ces textes. Il ajoute que le règlement permet effectivement l'invocation de certains articles afin d'interrompre le processus, mais il n'a pas entendu de demande formelle.

M. Kilian Duggan se dit surpris que la parole soit donnée à M. Jean-Philippe Barbey alors qu'il s'agit du moment où les postulants et motionnaires peuvent présenter leurs textes. Il propose donc de relire le règlement du Conseil qui prévoit la façon de déposer ces objets, laisser les postulants et motionnaires présenter leurs objets et, le cas échéant, utiliser la toute la puissance du règlement pour faire reporter ce vote comme cela déjà été fait lors de la dernière séance.

Le président appelle **Mme Valérie Dormenval** au pupitre pour présenter le texte de son postulat intitulé « Pour de très nombreuses nouvelles plantations de grands arbres dans la zone urbaine ».

Le président ouvre la discussion.

Mme Tamara Schneider rappelle que la Commission de Gestion avait émis le vœu n°5 aux intentions similaires à ce postulat. Elle pense qu'il serait judicieux d'attendre que la Municipalité, qui avait admis ce vœu, y réponde avant d'accepter ce postulat.

M. Etienne Blanc signale que, bien qu'il n'y ait pas de stratégie définie, la Municipalité garde toujours à l'esprit d'ajouter de la verdure et ce, au cas par cas, lors de travaux ou de réfections.

M. Raymond Sudan souhaite répéter qu'il serait judicieux d'arrêter d'arracher les arbres, ainsi le problème d'en replanter ne se poserait pas.

M. Denis Richter pense que ce serait faire preuve de bon sens que de mettre au point une stratégie afin de planter le maximum d'arbres maintenant sur le domaine public.

M. Olivier Rodieux souhaite que l'on accède à la demande de report de vote de M. Jean-Philippe Barbey en appliquant l'article 107 du règlement.

Le président fait lecture de l'article 107 :

1. **Art. 107** – *Si la **Municipalité** ou le **cinquième des membres présents** demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est acceptée de plein droit. À la séance suivante, la discussion est reprise ; un nouveau renvoi ne peut avoir lieu que sur décision de l'assemblée prise à la majorité absolue.*

La votation ne peut être renvoyée plus de deux fois. À la troisième séance, le Conseil doit se prononcer sur l'objet qui lui est soumis.

Le président procède au vote à mains levées afin de déterminer si un cinquième des membres présents soutient la demande de M. Olivier Rodieux. Tel est le cas, le postulat est donc renvoyé à la prochaine séance.

Mme Alessandra Silauri est indignée par cette manière de faire de la politique. Elle ajoute que le groupe PLR a déjà une majorité écrasante au sein de la Municipalité et regrette qu'il ne soit pas possible d'avoir des débats sur le fond. Elle demande si ce groupe a une vision, des idées, car elle rappelle que ses membres sont élus par les citoyens pour les représenter. Elle ajoute qu'il y a de nombreux projets identiques dans de nombreuses communes du canton de Vaud ainsi qu'à l'échelle de la Confédération. Elle ne comprend pas comment interpréter cette manière de faire de la politique et tenait à exprimer qu'elle trouve cela indigne d'une démocratie.

Une partie de l'assemblée applaudit Mme Alessandra Silauri.

M. Vincent Arlettaz considère qu'afin d'avoir des discussions sur le fond il faut que les groupes puissent discuter des textes présentés, raison pour laquelle il a soutenu cette demande. Il rappelle qu'en mai 2022 l'ensemble des groupes s'est engagé à présenter ses textes au moins une semaine à l'avance. Il constate que certains groupes tiennent leur parole et d'autres pas et ajoute que si l'on parle de dignité, l'on peut aussi tenir compte de ce point.

Une partie de l'assemblée applaudit M. Vincent Arlettaz.

Le président appelle **M. Kilian Duggan** au pupitre pour présenter le texte de sa motion intitulée « Pour un développement ambitieux des places d'accueil de jour des enfants ».

Le président ouvre la discussion.

Mme Carole Gay-Hirt souhaite revenir sur les calculs de M. Kilian Duggan. En effet, s'il y a 534 enfants sur la commune, et qu'ils ont besoin de 1,9 jour par semaine, cela représente 1014 journées par semaine. Quand on a 110 places de pré scolaire, cela représente 550 journées par semaine. La moitié de l'offre est donc déjà à disposition.

M. Kilian Duggan explique que l'important n'est pas la justesse de ses chiffres, mais bien d'obtenir ceux de la Municipalité, afin que tous soient d'accord sur ces derniers. L'essentiel étant

de mettre au point un plan de développement sur le long terme quant aux places d'accueil de jour des enfants.

M. Alain Plattet explique que, légalement, les communes, bien que cela soit décevant, ne sont tenues que d'avoir une structure et cela peu importe le nombre de places qui desservent le pré et parascolaire. La deuxième exigence légale est d'effectuer une évaluation des besoins avec l'aide d'un spécialiste. Il est obligatoire de le faire tous les cinq ans dans les services de l'enfance, car la FAJE demande, d'ici à l'année 2025, d'établir un bilan complet pour les cinq prochaines années. Cela va donc avec cette demande qui est rythmée par les demandes légales de la FAJE.

Mme Tamara Schneider rappelle le vœu n° 10 de la Commission de Gestion admis par la Municipalité demandant un plan à moyen terme, tout comme le postulat de **Mme Françoise Salamé Guex** sur le même sujet. Elle ajoute avoir vu sur le site de la commune qu'un appel a été lancé pour des accueillants de jour et pense que la commune fait déjà beaucoup pour trouver des solutions pour les enfants.

M. Alain Amy informe qu'il s'agit environ de 440 journées par semaine pour le préscolaire. Il rappelle que des places de préscolaire ont été ouvertes il y a trois ans à la Toffeyre et qu'à la dernière rentrée scolaire 48 places d'APEMS à Corsy l'ont également été. La commune est en train de préparer l'ouverture de 20 places d'UAPE à Savuit, travaille également sur l'ouverture d'une vingtaine de places dans le Bourg et est à la recherche continue de solutions dans le bas de la commune. Le problème est le manque de locaux ou de terrains disponibles pour construire des structures. Effectuer une projection des besoins lui semble tout à fait légitime et la commune peut tout à fait y souscrire en fournissant un plan de développement. Il ajoute que la commune fait tout ce qu'elle peut pour trouver des solutions et lance en effet une campagne de recrutement d'accueillants en milieu familial, car ils sont très peu nombreux à Lutry et cela pourrait soulager un petit peu les structures qui sont pleines.

M. Antoine Blondel est choqué par les réponses, car l'accueil de la petite enfance est quelque chose de crucial et le métier d'éducatrice n'est pas celui d'accueillant en milieu familial. Il ajoute que la Suisse est, rapporté au PIB, le dernier pays au monde en matière d'accueil de la petite enfance. Il trouve sidérant de ne pas vouloir faire mieux que cela.

Mme Françoise Salamé Guex regrette le ton un peu acide du texte, mais pense néanmoins que c'est un sujet important. Elle relève le gros effort fait par la Municipalité et qui est apprécié. Elle se demande si un plan à moyen terme ne mériterait pas d'être mis en œuvre et pense qu'il faut laisser la possibilité de discuter à l'interne afin de pouvoir donner une réponse consolidée de la part de chaque parti.

M. Kilian Duggan remercie la Municipalité pour ses précisions. Actuellement, seule la question de quantité est soulevée, à savoir combien l'on propose et quels seraient les besoins. Il ajoute que, selon l'organisation faitière de l'accueil de jour du canton, il y aura 28,7 % d'augmentation de la demande d'ici l'année 2030. Comment la Municipalité met-elle en place un plan ambitieux pour, au minimum, répondre à cette demande qui, de toutes façons, pour des raisons démographiques, va arriver ? Il propose, puisque manifestement une grande partie du travail est déjà fait par la Municipalité, que le Conseil renvoie cette motion à cette dernière pour qu'elle puisse présenter en détails ces projections et son plan de développement.

M. Olivier Rodieux pense qu'il s'agit d'un sujet extrêmement important qui suscite un débat et qui touche la sensibilité de tous les partis. Il pense néanmoins qu'il y a une redondance que l'on peut remarquer notamment par rapport à la commission de gestion. Comme l'ont demandé des membres de son groupe, il aurait souhaité pouvoir en parler et trouve dommage que ce n'ait pas été le cas. Le présenter devant les groupes aurait pu peut-être donner la possibilité de corriger le texte qui mentionne des chiffres faux, de mieux le mener. C'est pourquoi il invoque l'article 107, car la manière de son parti de faire de la politique est réfléchie et pas simplement impulsive.

Le président procède au vote à mains levées afin de déterminer si un cinquième des membres présents soutient la demande de M. Olivier Rodieux. Tel est le cas, le postulat est donc renvoyé à la prochaine séance.

Mme Rose-Marie Notz souhaite rectifier un propos de **M. Vincent Arlettaz** tenu lors de la discussion du postulat précédent. En effet, les chefs de groupes s'étaient mis d'accord pour que les textes soient présentés à l'avance. Il s'agissait d'un souhait et non d'une obligation. Elle est très gênée par le fait de bloquer sur le principe, d'autant plus lorsqu'il s'agit de thème tel que l'enfance et qu'il ne s'agit que de renvoyer pour discussion et non du fond. Il n'a jamais été question d'une règle absolue et pense que le groupe PLR profite de ce pouvoir, car il est majoritaire.

9. Communications municipales

Le Conseil a reçu deux communications municipales.

Communication municipale 678 | 2023 [Tarifs de l'électricité 2024 – Stabilité du prix de l'énergie, mais augmentation des coûts de réseaux et taxe de réserve hivernale](#)

M. Grégory Coderey se demande si la commune de Lutry, qui a la chance de bénéficier de ses propres Services industriels, ne pourrait pas se doter de mécanismes lui permettant de produire elle-même son énergie, d'investir dans la commune plutôt que dans des subventions qui servent à des entreprises qui font des bénéfices avec la vente de l'énergie.

M. Charles Monod explique que c'est en effet une chance d'avoir nos propres services industriels. Il ajoute qu'il figure au Budget que nos Services Industriels, notamment pour l'année prochaine, vont limiter leur marge à zéro. Pour ce qui est de la production, il rappelle que le Conseil communal, lors de sa séance de septembre 2022, a adopté à une large majorité, voire à l'unanimité, le préavis pour installer des panneaux photovoltaïques sur le collège de Corsy. Cette installation a été mise en service ces derniers jours. Elle est un exemple de volonté d'aller dans ce sens. Il ajoute que, l'année passée, environ 6% de l'énergie totale consommée sur le territoire communal a été produite localement par environ 300 installations photovoltaïques. Il explique qu'il y a également des discussions en cours avec l'Office fédéral des routes pour utiliser certaines surfaces et éventuellement y mettre des installations. Il ajoute qu'il n'y pas d'autre ressources que de faire du photovoltaïque à Lutry et que les Services Industriels ne sont pas en reste pour des recherches de production locale, mais qu'une telle quantité ne se remplace pas comme cela. La Municipalité est

consciente de cette problématique mais a plutôt de bonnes nouvelles puisqu'elle a obtenu la garantie que, pour 2025, les prix reviendraient plus à la normale.

M. Dominique Roulet souhaite savoir si les Services Industriels sont tenus de faire des bénéfices sur le prix de l'achat des producteurs privés.

M. Charles Monod explique que si l'énergie que l'on achète aux auto-producteurs est payée plus chère que celle achetée sur le marché, ceux qui paieront cette différence sont ceux qui n'ont pas la chance d'avoir des installations de production. Il ajoute que les Services Industriels ont décidé de ne pas modifier le tarif de reprise pour l'année prochaine contrairement notamment à Romande Energie qui passe de 18,5 centimes à 15 centimes et qu'il est possible de constater, à la lecture des comptes et du budget, qu'il n'y pas de grosse marge réalisée sur l'énergie achetée aux auto-producteurs.

M. Vincent Arlettaz trouve que la Municipalité apporte une réponse intéressante. En effet, la hausse du prix de l'électricité fait mal à beaucoup de ménages et l'on parle beaucoup de pouvoir d'achat. La Municipalité a saisi une possibilité d'action concrète, d'une part de soulager les ménages lutriens et d'autre part de lisser un peu l'augmentation du prix de l'électricité qui grimpe à des niveaux que l'on espère voir baisser à l'avenir. Il pense que c'est quelque chose de très positif.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Communication 679 | 2023 [Sécurisation de la route du Landar](#)

M. Pierre Bonjour approuve ces améliorations et constate avec plaisir les trottoirs additionnels. Il propose de mettre des arbres le long de cette route ce qui lui donnerait un aspect plus agréable.

M. Etienne Blanc répond qu'une requalification de cette route doit prochainement arriver donc qu'il ne s'agit pas de planter des arbres pour devoir par la suite les arracher, mais en effet la Municipalité est consciente que cet endroit se prêterait à y mettre de la verdure. Ce qui est néanmoins prématuré.

M. Patrick Sutter souhaite revenir sur la demande de M. Axel Kuonen relative à la limitation de la vitesse sur ce tronçon. Il explique avoir fait des vérifications et rappelle que la commune n'est pas seule décisionnaire. La loi permet en effet d'avoir une limitation à 50 km/h en entrée de localité, mais la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) estime que cette « entrée » se trouve plus bas. Par ailleurs, au vu de l'absence de bâtis continus sur cette portion de route et de sorties privées d'immeubles ou de villas, la limitation est de 60 km/h avec des aménagements prévus. La réduction à une seule voie incite toutefois les gens à rouler moins vite.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. Alain Amy annonce que le lendemain, pour halloween, la commune de Lutry organise une fête à partir de 18h dans le Bourg et autour du Temple et invite l'assemblée à s'y joindre.

10. Interpellations, questions et divers

Monsieur Jean-François Chapuisat dépose une interpellation intitulée « Un absent à la Fête des vendanges ».

Le président rappelle que, selon le règlement du Conseil, l'on peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration si celle-ci est appuyée par 5 membres pour moins elle est développée séance tenante.

Cela étant le cas, M Jean-François Chapuisat fait lecture du texte de son interpellation : [Un absent à la Fête des Vendanges](#)

La Municipalité y répondra lors de la prochaine séance.

Monsieur Jean-Daniel Jayet souhaite émettre un souhait quant à l'article 107 invoqués précédemment dans les débats. En effet, il pense qu'il serait judicieux que les chefs de groupe se mettent d'accord afin de faire de la politique avec bon sens. Il souhaite donc que ce point soit éclairci et que nos enfants, à l'ombre des grands arbres, se disent un jour que les membres du Conseil avaient bien travaillé ensemble.

Mme Corinne Rossari constatant que de nombreux étourneaux se retrouvent piégés dans les filets qui recouvrent les vignes, formule le souhait que le règlement stipulant que ces derniers doivent être bien posés, soit respecté, afin que la faune, en particulier les étourneaux, ne s'y retrouvent pas prisonniers.

Mme Alessandra Silauri souhaite relever un point relatif à la Fête des vendanges. Elle explique que les enfants reçoivent un gouter après le cortège et que la qualité des produits était cette année très mauvaise, de la marque « prix garanti », avec une forte teneur en huile de palme et dans de nombreux emballages en plastique. Traditionnellement, cette collation était commandée aux commerçants locaux et il serait bon d'y revenir.

M. Charles Monod précise que cette collation offerte aux enfants n'est pas du fait de la Municipalité.

Mme Alessandra Silauri ajoute que l'on pourrait, pour les fêtes qui reçoivent une subvention de la commune, ajouter le critère de travailler avec les commerçants locaux.

Mme Catherine Desales a une demande pour la Municipalité. En effet, jusqu'au mois de mai 2021, la Municipalité proposait un document intitulé « informations aux Conseillers communaux » qui faisait le point sur les projets en cours de tous les Dicastères, ce qui était un outil très intéressant. Elle émet le vœu que la Municipalité puisse à nouveau produire ce document.

M. Charles Monod explique que cela a été évoqué récemment avec le président et le Secrétaire municipal. Il ajoute que ces informations sont désormais publiées dans l'Echomunal Express qui paraît mensuellement dans le journal « Le Courrier » remis à tous les ménages, permettant ainsi une relation temporelle assez proche avec les événements. C'est donc pour cela que la Municipalité s'est plus concentrée sur l'information générale diffusée à tous les citoyens et non plus exclusivement aux Conseillères et Conseillers.

Mme Caroline Brennecke souhaite poser une question relative au visionnage des images de vidéosurveillance dissuasive à des fins probatoires. Adoptée par le Conseil communal lors de sa séance du 27 mars 2023, la nouvelle (comme l'ancienne) mouture du *Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance de la Commune de Lutry* prévoit notamment que la vidéosurveillance doit garantir la sécurité des personnes et des biens et contribuer à la poursuite et à la répression d'infractions qui ont été commises (art.1). Elle prévoit en outre que les images enregistrées peuvent être visionnées si une infraction a été commise dans le champ de vision des caméras (art.5). Si les conditions précitées sont remplies, le lésé peut donc demander le visionnage d'éventuelles images de l'infraction (dans le respect du délai de conservation de 7 jours). Or, il s'avère qu'en pratique ce visionnage, dans le cadre de dégâts aux biens avec délit de fuite, est facturé plusieurs centaines de francs, et que s'il ne permet pas l'identification de l'auteur de l'infraction, la facture est adressée au lésé. Est-ce là la position de la Municipalité de Lutry ? Et si oui, dans quel but et quid des infractions contre les personnes ?

M. Patrick Sutter imagine que c'est une situation que Mme Caroline Brennecke a rencontrée elle-même, ce qu'elle confirme. Il pense que ce n'est pas à la Municipalité de répondre mais à l'APOL. Toutefois, il peut, en tant que président de l'APOL, répondre en partie, bien que n'ayant pas toutes les informations de ce cas précis. Il ajoute que ce sont peut-être des informations erronées qui ont été transmises, car il n'y a pas de facturation à la personne lésée, que l'on découvre l'auteur ou non.

Mme Caroline Brennecke ajoute qu'il lui a été répondu que, renseignement pris auprès de l'État-major, le montant serait de CHF 450.- environ.

M. Patrick Sutter annonce qu'il effectuera des recherches afin de clarifier cela.

Mme Corinne Jayet souhaite savoir s'il est prévu de faire un parking réservé aux deux roues à la gare de Lutry, afin d'éviter que les places vélos ne soient occupées par ces derniers et n'aient plus d'endroit où se parquer.

M. Patrick Sutter explique que la gare est sur le domaine des CFF et que la commune ne dispose pas de beaucoup d'espace autour de la gare pour créer ces places. La Municipalité va interpellier les CFF pour déterminer s'il leur est possible de faire des places. Il ajoute qu'à la gare de la Conversion, les CFF ne voulaient rien faire. C'est donc la commune qui avait créé des places là où elle le pouvait.

M. Kilian Duggan rappelle qu'il y a une année il félicitait la Municipalité d'avoir mis en œuvre un règlement concernant la vaisselle à usage unique et était ravi des effets constatés durant la saison d'été et la Fête des vendanges où, en effet, très peu de déchets se retrouvent sur la voie publique. Il s'était également interrogé sur la situation avec le Marathon de Lausanne qui a eu lieu hier et, force lui est de constater, que soit cette manifestation bénéficie de dérogation de la part de la Municipalité, auquel cas il serait intéressant d'en connaître les critères, soit il y a une autre raison pour laquelle elle n'y est pas soumise, car elle utilisait encore de la vaisselle jetable.

M. Etienne Blanc explique que à la suite de conversations avec les organisateurs du Marathon de Lausanne, il s'est avéré que cela pose des conditions très compliquées à gérer pour eux. Il ajoute que la Municipalité leur a donné une dérogation pour cette année, mais pas pour la prochaine.

Mme Alessandra Silauri souhaite revenir sur la question des places de parc pour vélos à la gare de Lutry, car elles sont en effet peu nombreuses, mais précise qu'il n'y en a aucune lorsque l'on arrive depuis le nord et que l'on veut rejoindre le quai direction Vevey. Elle se demande si cela ne ferait pas sens de prévoir un emplacement pour les vélos à proximité du centre commercial.

M. Patrick Sutter répond que cela sera examiné, mais que la problématique est que lorsque l'on est cycliste, l'on souhaite se parquer le plus proche possible.

M. Raymond Sudan souhaite savoir pourquoi les courriers adressés au Conseil communal n'apparaissent pas sur le site de la commune puisque ce sont des documents publics. Par ailleurs, il mentionne les soucis rencontrés par les locataires des places au port à terre, dont les bateaux doivent être déplacés pour la Fête des vendanges et ne peuvent ainsi naviguer durant 15 jours. Le quai étant également fermé lors des travaux actuels, les bateaux ne peuvent être mis à l'eau, ce qui a ruiné la fin de la saison. Il ajoute qu'il ne serait pas possible de faire de cette façon avec des locataires d'immeuble qui ne pourraient accéder à leurs garages, car il s'ensuivrait de nombreux courriers de plaintes. Il formule le vœu que la Municipalité fasse un geste sur la cotisation 2024, car il n'est pas juste de payer des choses que l'on ne peut utiliser.

Le président explique que, pour ce qui est des courriers adressés au Conseil, il ne pense pas qu'ils aient vocation à se retrouver sur le site, car certains ont un caractère quelque peu privé, mais qu'il en est fait lecture et qu'ils sont tenus à disposition par ses soins.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le président rappelle que la prochaine séance de Conseil se tiendra le samedi 9 décembre à 15h00 et sera suivie du repas de Noël, dont les détails vous parviendront par courriel.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22h03.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président		La Secrétaire	
Guy Wolfensberger		Danahé Palmon	

Annexes :

Postulat Mme Valérie Dormenval « *10'000 arbres pour 10'000 habitants* ».

Motion M. Kilian Duggan « *Pour un développement ambitieux des places d'accueil de jour des enfants* ».



POSTULAT « 10'000 arbres pour 10'000 habitants » .

Postulat en faveur d'une augmentation des nouvelles plantations de grands arbres dans les zones urbaines.

1. Ce postulat demande à la Municipalité d'étudier et de développer une stratégie d'arborisation urbaine venant compléter la stratégie de végétalisation, pour rafraîchir le milieu urbain, en augmentant le rythme des nouvelles plantations.
2. Ce postulat demande à la Municipalité de fixer un objectif chiffré des nouvelles plantations ou du pourcentage de canopée, sur le territoire du domaine public urbain.
3. Ce postulat demande à la Municipalité d'étudier l'augmentation de l'arborisation sur domaine public prioritairement dans
 - les quartiers d'habitation,
 - autour et dans des écoles,
 - et sur le bords des *routes et chemins* ,du bourgs et des villages de notre commune.

30 octobre 2023, Valérie Dormenval.

Pour un développement ambitieux des places d'accueil de jour des enfants

Mesdames, Messieurs,

La présente motion demande à la Municipalité de mettre en place un ambitieux plan de développement du réseau d'accueil de jour dans notre commune. En effet, les retours de la population montrent qu'actuellement les besoins en matière d'accueil de jour ne sont absolument pas couverts. Par accueil de jour, il est entendu autant l'accueil préscolaire que parascolaire.

Trop longtemps, la Municipalité a manqué d'anticipation en la matière, ce qui entraîne le déficit que nous connaissons actuellement. En effet, certains parents doivent patienter 3 ans environ pour obtenir une place en nurserie, nurserie qui n'accueille d'ailleurs les enfants que jusqu'à 2 ans et demi.

Selon la dernière étude de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)¹ en 2025, la demande moyenne se situera à 1,9 jours de garde par enfants par semaine. Le dernier recensement disponible (2022) montre que 534 enfants de moins de 4 ans vivent dans notre commune. Ainsi, en 2025, la commune devrait être capable de proposer 1014,6 jours de garde par semaine. A l'heure actuelle, elle en offre 110.

Bien que ces calculs doivent être précisés par les services compétents et que certaines familles trouvent des solutions différentes (crèches d'entreprise ou privées, garde intra-familiale, etc...), ces chiffres montrent tout de même qu'actuellement, la commune ne répond qu'à environ 10% des besoins en matière d'accueil de jour préscolaire. Les mêmes conclusions peuvent d'ailleurs être faites pour l'accueil parascolaire.

Enfin, étant conscient que satisfaire l'enfer de la demande relève du vœux pieu, il est tout de même nécessaire de constater que, si la commune ne prend aucune mesure rapidement, l'offre se verra d'autant plus dégradée, si tant est qu'elle puisse encore l'être. En effet, selon les estimations de la FAJE, la demande augmentera de 28,7% d'ici 2030, pour des raisons démographiques notamment.

Fort de ces constats et constatant également que notre exécutif n'en fait pas une priorité, cette motion demande à la Municipalité :

1. D'effectuer une projection des besoins à l'horizon 2035 ;
2. De proposer un plan de développement et d'investissements de l'accueil de jour des

enfants qui permette, jusqu'en 2030, de rattraper le retard considérable pris par notre commune en la matière.

Lutry, le 24 octobre 2023

Pour le groupe des Verts & Indépendants, Kilian Duggan



¹ <https://faje-vd.ch/wp-content/uploads/2018/11/Evaluation-des-besoins-a-0-5-et-10-ans.pdf>